

LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et mortel



En région Grand Est, pendant l'hiver 2018/2019 :

- 120 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone
- 688 personnes exposées
- 2 personnes décédées *



Nombre d'épisodes d'intoxication par département :
(du 1 octobre 2018 au 30 avril 2019)

QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- qui se mélange à l'air ambiant,
- invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- qui peut être mortel car très toxique.

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- chaudières (bois, charbon, gaz, fioul...),
- chauffe-eau et chauffe-bains,
- inserts de cheminées, poêles,
- groupes électrogènes à moteur thermique,
- chauffages mobiles d'appoint,
- cuisinières (bois, charbon, gaz),
- moteurs automobiles dans les garages,
- appareils de type brasero.

QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

Fatigue inexplicable, vertiges, nausées, vomissements, maux de tête, troubles visuels, perte de connaissance voire coma peuvent être le signe de la présence de monoxyde dans votre logement.

- 1. Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- 2. Arrêtez si possible les appareils** à combustion
- 3. Quittez les locaux**, ne pas réinvestir les lieux
- 4. Appelez les secours** : **18** pour les pompiers, **15** pour le SAMU ou **112** pour le numéro d'urgence européen



LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

- 1. FAITES ENTRETENIR VOTRE CHAUDIÈRE** par un professionnel qualifié tous les ans
- 2. FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINÉES** au moins une fois par an.
- 3. AÉREZ ET VENTILEZ VOTRE LOGEMENT 10 min par jour**
- 4. NE BOUCHEZ PAS LES AÉRATIONS DE VOTRE LOGEMENT**
- 5. N'UTILISEZ PAS LES CHAUFFAGES MOBILES** d'appoint en continu
- 6. NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS** avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz

- 7. EVITEZ L'UTILISATION DE CHAUFFE-EAU** non raccordés à l'extérieur
- 8. NETTOYEZ RÉGULIÈREMENT** les brûleurs de votre cuisinière à gaz
- 9. NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE** un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé
- 10. N'UTILISEZ PAS LES GROUPES ÉLECTROGÈNES** dans les espaces clos

Agence Régionale de Santé de Grand Est || 03 83 39 30 30
www.ars.grand-est.sante.fr || www.stopmonox.com || www.facebook.com/stopmonox || www.prevention-maison.com
Service communal d'hygiène et de santé de votre mairie si vous habitez : Lunéville, Metz, Nancy, Saint-Dié des Vosges, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Troyes, Colmar, Mulhouse, Strasbourg
Centre antipoison Grand Est : Nancy 03 83 22 50 50

